



# Bruges

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300759-20230524-DEC-2023-33-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/06/2023

Le 24/05/2023  
**DEC-2023-33**  
PTO/Centre Juridique/EF

## DÉCISION

**VU** la délibération du Conseil Municipal n°2020.03.05 en date du 10 juillet 2020, reçue à la Préfecture de la Gironde le 10 juillet 2020, concernant les attributions du Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'arrêté du Maire en date du 9 juillet 2020, reçu à la Préfecture de la Gironde le 13 juillet 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Gonzalo CHACON, 8<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, délégué aux sports et à la jeunesse,

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Bruges a sollicité l'Antenne de Protection Civile (APC) de Bruges-Le Bouscat de l'Association Départementale de Protection Civile en Gironde, domiciliée Forum des associations 68 Avenue de Verdun 33520 BRUGES, représentée par Monsieur CARDIN Alexandre, en sa qualité de Responsable d'Antenne, pour les missions de Dispositifs prévisionnels de Secours et protection civile nécessaires à l'organisation du Semi-Marathon des Jalles 2023,

### Le Maire DÉCIDE,

- **De signer** avec l'Antenne de Protection Civile (APC) de Bruges-Le Bouscat de l'Association Départementale de Protection Civile en Gironde (SIRET 35037934300055), un contrat de prestations ayant pour objet les missions de Dispositifs prévisionnels de Secours lors du Semi-Marathon des Jalles prévu le 25 juin 2023 à BRUGES,
- **De payer** sur présentation d'une facture, la somme de **700€ Net de TVA et 30€ Net de TVA par heure supplémentaire**

La dépense est inscrite sur le budget de l'exercice en cours.

Fait et décidé les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour copie conforme au registre des décisions.

Le Maire  
Pour le Maire et par délégation,  
L'Adjoint au Maire,



Gonzalo CHACON